

**ATTENTION** Pour une question de clarté de réponse, il est important qu'un signalement ne porte que sur un fait. Il conviendra de saisir un nouveau signalement pour un 2ème fait.

De plus, vous veillerez à **ne pas citer de nom d'élève ou de collègue** dans votre signalement.

5. Cliquer sur « valider » - **pas de modifications possibles une fois validé.**

6. Vous pouvez **suivre le traitement de votre signalement** (colonnes « Etat » et « Réponses »)

Registre de Santé et Sécurité au Travail

AJOUTER UN SIGNALEMENT

RECHERCHE PAR TYPE DE RISQUE ET LIEU

RECHERCHE PAR NUMÉRO DE SIGNALEMENT

Seulement mes déclarations  Non visé  Visé  Avec réponse(s)  Clos  Sans distinction

Sélectionner un risque :

Saisir un extrait du code ou du libellé de la zone

FILTRE

RÉINITIALISER

SAISIE LE	NUMÉRO	RISQUE	RNE	CIRCONSCRIPTION	ETAT	RÉPONSES	DÉCLARANT
10/10/2024	181	17) Risques psychosociaux : Exigences émotionnelles	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	(0022 )	Visé	0	H.

7. Réception d'un mail sur la boîte mail professionnelle pour confirmer le dépôt de la fiche SST.

Pour toutes questions, contactez-nous

SECTION SE-Unsa de l'AISNE  
1 Ter rue d'Alsace - BP 50208 -  
02101 SAINT-QUENTIN Cedex  
Tél. 03 23 08 38 85 -  
[02@se-uns.org](mailto:02@se-uns.org)



## LE REGISTRE « SANTE SECURITE AU TRAVAIL » (R.S.S.T.)

### A QUOI SERT DE REMPLIR UNE FICHE S.S.T ?

Le **Registre Santé et Sécurité au Travail (R.S.S.T.)** permet à tout enseignant et AESH travaillant dans une école ou un établissement de signaler une situation anormale ou susceptible de porter atteinte soit à la sécurité et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens.

Victime d'une situation anormale sur votre lieu de travail ?  
Atteinte à votre santé physique ou mentale ?

**REPLISSEZ UNE FICHE SST**

**Consultez notre tuto contactez-nous**  
[02@se-uns.org](mailto:02@se-uns.org)

### Qu'inscrit-on dans le Registre Santé, Sécurité au Travail (RSST) ?

- Toute situation portant atteinte à sa santé (physique ou mentale), à la sécurité et aux conditions de travail
- Un risque éventuel observé ou encouru
- Un accident ou un incident vu ou vécu
- Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité
- Une suggestion d'action de prévention et/ou d'amélioration des conditions de travail

1. Se connecter à intranet (<https://intranet.ac-amiens.fr/>) avec identifiant et mot de passe
2. Descendre en bas à droite de la page dans l'encart vert -AUTRES SERVICES- et cliquer sur « registre santé et sécurité au travail »



3. Une page d'avertissement s'ouvre, il faut valider après avoir pris connaissance de cet avertissement (rectangle bleu en bas à gauche)

**JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CET AVERTISSEMENT**

4. Cliquer sur « **AJOUTER UN SIGNALEMENT** » sur la page d'accueil.

Une fenêtre s'ouvre : cliquez sur « **CONTINUER** »

AJOUTER UN SIGNALEMENT

RECHERCHE PAR TYPE DE RISQUE ET LIEU

RECHERCHE PAR NUMÉRO DE SIGNALEMENT

Seulement mes déclarations  Non visé  Visé  Avec réponse(s)  Clos  Sans distinction

Sélectionner un risque :

Saisir un extrait du code ou du libellé de la zone <sup>i</sup>

FILTRES

RÉINITIALISER

#### Nouveau signalement

Selon votre entité de rattachement (circonscription, collège, lycée, DSDEN, rectorat, CIO, autres) les personnes suivantes peuvent consulter vos signalements :

- Les agents de votre entité de rattachement
- Le chef d'établissement, l'EN de circonscription, le directeur
- Pour votre département d'affectation : IIA-DASEN, le secrétaire général, les représentants du personnel membres de la formation spécialisée du CSA départemental, les conseillers prévention, les assistants prévention
- Le recteur, le secrétaire général de l'académie, le SGA DRH, les membres de la formation spécialisée du CSA académique, les médecins de prévention, le conseiller de prévention académique, l'ISST

Selon votre entité de rattachement (circonscription, collège, lycée, DSDEN, rectorat, CIO, autres) les personnes suivantes sont susceptibles de rédiger des observations en réponse à vos signalements :

- Le chef d'établissement, l'EN de circonscription, le directeur

CONTINUER

FERMER

Renseignez l'ensemble des champs :

➤ **Sélectionnez le risque** (seul un risque pourra être sélectionné) dans le menu déroulant

➤ **Rédigez votre signalement** dans l'encadré « Observations »

Vous pouvez joindre des pièces jointes (3 au maximum) pour illustrer votre signalement, si besoin.

➤ **Saisissez le lieu où l'observation est faite** (action opportune pour les personnels dont le lieu d'exercice des missions ne serait pas le lieu d'affectation).

➤ **Sélectionnez la date** du dépôt de votre signalement.

➤ **Sélectionnez le RNE du site** (RNE de rattachement).

➤ **Rédigez des suggestions d'amélioration** dans l'encadré « Suggestion » si vous le souhaitez.

➤ **Valider**

VALIDER

FERMER